

PROCESSUS D'ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT REGIONAUX (PDR),

M. BACHAROU SOULEYMANE, DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL (DDL) AU MINISTÈRE DU PLAN, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE FAIT LE POINT AVEC PARTENAIRES

Quels ont été les dossiers prioritaires de votre Direction pour l'année 2013 ?

La Direction du Développement Local (DDL) est l'une des quatre (4) Directions rattachées à la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. La DDL a pour mission de veiller à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des options nationales en matière de développement Local et communautaire. Au cours de l'année 2013, nos actions ont été articulées autour des axes suivants : 1) L'appui au développement régional ; 2) L'appui au développement communal et 3) Le soutien aux initiatives des communautés en matière de résilience aux changements climatiques.

Pourriez-vous nous parler plus en détail du processus de planification régionale et de la participation des acteurs régionaux ?

L'article 149 du CGCT donne, entre autres, la possibilité au Conseil Régional d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan de Développement Régional (PDR). Il faut aussi souligner que la Feuille de Route pour la mise en œuvre du PDES 2012-2015, a retenu le PDR comme un instrument de mise en œuvre du PDES au niveau régional. Le PDR permettra à chaque région d'adapter les orientations nationales à ses spécificités. Dans ce cadre, le MP/AT/DC, après avoir stabilisé le plan de développement économique et social au niveau national (PDES s'entend) en 2012, a engagé un processus participatif qui a abouti à l'élaboration d'un cadre méthodologique pour appuyer les régions à élaborer leur PDR selon des standards convenus. Le processus a été itératif avec une contribution des acteurs régionaux dont les Présidents des Conseils Régionaux, l'Association des Municipalités du Niger, les Directions Régionales du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, les Secrétaires Généraux adjoints des Gouvernorats, les Partenaires Techniques et Financiers, les représentants du secteur privé et ceux de la société civile dont des organisations des Femmes et des jeunes. Le cadre méthodologique a été validé en septembre 2013 et il faut dire qu'il est



accompagné de son outil de mise en œuvre afin de faire du PDR un document vivant capable d'impulser une dynamique de développement à laquelle chaque groupe d'acteurs participera parce qu'il trouve un réel intérêt à y participer effectivement.

Dans cet esprit, nous avons bénéficié d'un appui de l'Unicef pour effectuer la vulgarisation de ces outils auprès des acteurs régionaux (représentants territoriaux de l'Etat, Chefferie traditionnelle, Conseillers régionaux, Association des Municipalités du Niger, Services techniques déconcentrés, OSC, secteur privé, médias, programmes et projets de développement).

Je dois aussi indiquer qu'avant cette vulgarisation, tout le processus a été essentiellement financé par le PNUD (Projet d'Appui au Processus de Décentralisation) avec une contribution de la coopération Française (Projet Modernisation de l'Etat et Décentralisation au Niger -MEDEN).

Quelle est la feuille de route du processus de planification régionale (en particulier pour 2014) ?

Le cadre méthodologique étant stabilisé à présent, nous allons passer à son déploiement sur le terrain selon la stratégie de formation-action-accompagnement. En effet, le PDR devant être élaboré en huit (8) phases composées d'étapes, il est prévu qu'à chaque phase/étape significative, il soit procédé à une formation des acteurs sur les techniques et outils et à les accompagner, immédiatement après, dans l'élaboration du produit correspondant à la phase ou à l'étape. Ainsi, nous

espérons que toutes les régions seront dotées de leur PDR au cours du premier semestre 2014. Il s'agit là des régions circonscriptions administratives doublées d'un statut de collectivité territoriale. Pour le cas de Niamey, qui est une région circonscription administrative sans statut de région collectivité territoriale, nous sommes en train de réfléchir pour concevoir une démarche spécifique afin de la doter de son outil de planification aussi.

Les PDR élaborés sous le leadership des Présidents des Conseils Régionaux et approuvés par les Représentants de l'Etat, les régions seront par la suite appuyées pour mettre en place et animer leur dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation.

Quelle est la situation en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour l'élaboration des PDR (Etat, régions, PTF) ?

Les PDR ont suscité un intérêt de la part de certains partenaires. C'est de bonne guerre. Mais les plus intéressés, heureusement d'ailleurs, ce sont les régions elles-mêmes et je voudrais ici saluer le fort engagement des Présidents des Conseils Régionaux lors du processus d'élaboration du cadre méthodologique pour la formulation du PDR. Certaines régions ont fait des inscriptions sur leurs budgets, des partenaires bilatéraux et multi latéraux ont annoncé aussi des contributions qui ont été ou sont entrain d'être confirmées dès que leurs Plans de Travail Annuels seront signés. En ce qui concerne la contribution de l'Etat au financement du processus, elle est à l'étude. Cependant, il faut retenir que c'est un processus multi acteurs auquel il est souhaitable que tous apportent leurs contributions multiformes. Des financements complémentaires sont encore à rechercher pour garantir un processus participatif qui nous mène réellement vers l'élaboration de PDR de qualité, cohérents avec les orientations de l'Etat, répondant effectivement aux besoins des populations, réalistes et réalisables. Je saisis cette occasion pour relayer l'appel lancé dans ce sens par Madame la Ministre Déléguée auprès du Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du développement Communautaire, Chargée de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire dans la Rubrique « invité » du Sahel Dimanche N°1576 du 24 janvier 2014.

SOMMAIRE

- EVÉNEMENTS 2013P2-3
- AGENDA 2014..... P3
- TRIBUNE DES RÉGIONS ET DES COMMUNESP4



CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS 2013 EN RAPPORT AVEC LA DECENTRALISATION ET LE DEVELOPPEMENT LOCAL

MOIS	EVENEMENTS
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du cadre de concertation des PTF décentralisation/développement local le 15 janvier.
Février	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du décret n° 2013-035/PRN/MI/SP/D/AR fixant les règles relatives à la déconcentration au Niger, le 1^{er} février. Réunion du cadre de concertation des PTF décentralisation/développement local le 13 février. Création du comité technique sur les Transferts de Compétences par arrêté n° 101/MISP/D/AR/SG/DGDD du 14 février. Tenue de la 1^{ère} réunion du Conseil d'Administration de l'ANFICT les 25 et 28 février. Cérémonie d'installation officielle de l'ANFICT le 28 février.
Mars	<ul style="list-style-type: none"> Atelier d'enrichissement de la politique nationale d'aménagement du territoire les 18 et 19 mars à Siloé. Atelier de validation technique de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et de l'avant projet de Loi sur l'Aménagement du Territoire, les 19 et 20 mars. Atelier de partage et d'enrichissement avec les acteurs régionaux (PCR et DRPATDC) du Projet du Guide National de Formulation des PDR et de son manuel de mise en œuvre et de Suivi évaluation, les 26-27 mars. Atelier de validation du plan d'actions prioritaires de la politique de décentralisation les 27 et 28 mars à Niamey. Validation du guide de suivi/évaluation du PDES.
Avril	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de la quatrième édition des Journées des Communes du Niger (JCN) du 02 au 04 Avril à Maradi. Participation de l'AMN à la rencontre entre les responsables administratifs et techniques des associations des pouvoirs locaux d'Afrique et ceux de l'association des maires de France, les 11 et 12 avril à Paris. Installation officielle du comité technique sur les transferts de compétences et de ressources par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses, le 25 Avril.
Mai	<ul style="list-style-type: none"> Atelier de validation du guide de SE du PDES les 2 et 3 mai. Adoption le 6 mai en conseil des ministres d'un projet de loi modifiant et complétant la loi n°2007-01 du 31 janvier 2007 portant code pétrolier qui prévoit en son article 146, une répartition des recettes pétrolières entre l'Etat et les communes des régions concernées par les opérations pétrolières pour le financement du développement local à 85 et 15%. La modification a consisté à prendre désormais en compte les régions dans la répartition des recettes. Adoption le 06 mai en conseil des ministres d'un projet de loi portant révision de la loi n°2006-26 du 9 août 2006 modifiant l'ordonnance n°93-16 du 2 mars 1993 portant loi minière du Niger. La modification apportée vise à inclure les régions dans la répartition des recettes. Réunion du sous-groupe ANFICT à la KFW le 16 mai 2013. Enrichissement du Plan d'Actions prioritaires de la politique de décentralisation du 22 au 26 mai à Doutchi. Rencontre entre les PTF, les responsables de l'ANFICT ainsi que ses deux tutelles (MI/SP/D/AR et Ministère des Finances) le 29 mai. Réunion du cadre de concertation des PTF décentralisation/développement local, le 30 mai. Invitation des Présidents des Conseils Régionaux à cette réunion.
Juin	<ul style="list-style-type: none"> Tenue d'une réunion d'échanges le 7 juin à la Primature entre le MI/SP/D, le HCME, l'ENAM, les représentants de la présidence, de la primature sur l'évolution du processus de transfert de compétences. Organisation le 12 juin par le HCME d'une table ronde autour des PTF (présentation du projet MEDEN entre autres points abordés). Tenue de la 2^{ème} réunion du comité technique sur le transfert de compétences et de ressources, le 24 juin. Conduite de plusieurs foras les 26 et 27 juin dans les chefs-lieux des régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry. Il s'agit de foras régionaux d'information-sensibilisation des acteurs locaux sur le processus de transfert des compétences et des ressources et le contenu du décret fixant les règles relatives à la déconcentration au Niger. Adoption le 28 juin, du décret n°2013-233/PRN/MI/SP/D/AR portant répartition des produits de certains impôts et taxes rétrocédés par l'Etat aux collectivités territoriales. Adoption du décret n°2013-234/PRN/MI/SP/D/AR modifiant et complétant le décret 2011-364/PRN/MISP/D/AR du 24 août 2011 fixant la nomenclature et les modalités de présentation et d'exécution du budget des collectivités territoriales. Participation des Conseils Régionaux à la formation sur le thème « Connaissance de la Francophonie, de la décentralisation et des coopérations décentralisées dans l'espace francophone », du 26 juin au 04 juillet.
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> Atelier d'échanges les 09 et 10 juillet avec les PTF sur les guides méthodologique d'élaboration des PDR et de mise en œuvre et suivi-évaluation. Atelier de validation de deux documents sur l'intégration de la dimension changement climatique : l'annexe au guide d'élaboration des PDC et le module de formation, le 18 juillet. Atelier d'échange du comité technique interministériel sur les Transferts de Compétences et de ressources avec les DEP de plusieurs ministères le 25 juillet.



EVENEMENTS 2013 (suite)

Août	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de validation du premier rapport de mise en œuvre du PDES (couvrant l'année 2012) du 31 juillet au 1^{er} août. • Atelier de validation du plan d'actions de la stratégie de formation des acteurs de la décentralisation, les 12 et 13 août.
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de la réunion du 3^{ème} Conseil d'Administration de l'ANFICT, les 16 et 17 septembre. • Réunion du cadre de concertation des PTF décentralisation/développement local, le 20 septembre. • Atelier national de validation du guide méthodologique d'élaboration des PDR et du guide de mise en œuvre et de suivi-évaluation des PDR les 26 et 27 septembre.
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du sous groupe Planification le 10 octobre. • Réunion du sous groupe « ANFICT » le 18 octobre. • Réunion du sous groupe Renforcement des Capacités le 28 octobre. • Réunion du sous-groupe ANFICT avec une mission KFW (siège) sur le PICCT-D/BG ((Programme d'Investissement et de Capacitation pour les Collectivités Territoriales pour la Décentralisation et la Bonne Gouvernance), le 30 octobre.
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du cadre de concertation des PTF décentralisation/développement local, le 8 novembre. • Réunion du CT sur les transferts de compétences et de ressources le 15 novembre. • Atelier de lancement du processus d'élaboration du PDR de Maradi, le 19 novembre. • Atelier de restitution de la planification du Prodec pour l'année 2014 (programme financée par la GIZ) le 21 novembre. • Visite à Niamey d'une délégation du Conseil régional de Picardie en novembre. Lors de cette visite, une rencontre informelle sur le thème : « intercommunalité et coopération décentralisée » a été organisée à l'Ambassade de France, le 26 novembre. • Revue sommaire projet MEDEN (Modernisation de l'Etat et Décentralisation au Niger) du 25 au 28 novembre dans le cadre d'une Méta évaluation des FSP Décentralisation et Gouvernance locale.
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue à Niamey du séminaire du comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP-UEMOA) sur le thème « Impact de la fiscalité sur la décentralisation » du 1^{er} au 5 décembre. • Animation le 04/12 d'un point de presse conjoint par le Haut Commissaire à la Modernisation de l'Etat et son Conseiller relativement à la 3^{ème} réunion du comité de pilotage du projet MEDEN. • Atelier de validation de l'étude de capitalisation de l'opération test du guide d'élaboration des PDC, les 13 et 14 décembre. • Atelier de sensibilisation des parlementaires nigériens sur le processus de transferts de compétences et de ressources le 14 décembre. • Atelier de restitution d'une étude sur le système de suivi-évaluation de l'administration déconcentrée, le 19 décembre. • Atelier de lancement du processus d'élaboration du PDR de Dosso, le 20 décembre. • Ateliers régionaux de vulgarisation du Guide d'élaboration du PDR et du manuel de Mise en œuvre et de Suivi évaluation du PDR du 20 au 27 décembre.

Agenda 2014

- Réalisation d'un diagnostic organisationnel des Conseils Régionaux.
- Elaboration d'une note d'orientation stratégique (y compris un plan d'actions pluriannuel) pour l'ANFICT.
- Reprise des réunions du CCD sur la base du nouveau texte signé le 24 janvier 2014.
- Tenue des Assises de la coopération décentralisée Franco-nigérienne.
- Finalisation en cours de la feuille de route 2014 du CT sur le Transfert de Compétences et de Ressources .
- Célébration de la journée de la décentralisation.
- Production des textes d'application du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et sa révision.
- Adoption des textes portant fonctionnement des deux fonds gérés par l'ANFICT (fonds d'appui à la décentralisation et péréquation).
- Mise en place d'un système de suivi-évaluation des collectivités territoriales.
- Mise à jour du projet de stratégie de développement local et communautaire et de son plan d'action.
- Adaptation du Guide d'élaboration du PDR pour Niamey.
- Appui à l'élaboration des PDR des sept (7) régions et de Niamey.
 - Mise à jour du Guide national de maîtrise d'ouvrage pour les Collectivités Territoriales.



LA COMMUNE DU DJADO (département de Bilma, région d'Agadez): « Les réalités d'une commune désertique »

ENTRETIEN AVEC LE MAIRE M. SIDI ABBA LAOUEL

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous présenter votre commune ?

La commune rurale du Djado, l'une des 4 communes du département de Bilma (région d'Agadez), couvre une superficie de 186.200 km² et est située à l'extrême nord-est du désert nigérien. Elle est limitée au nord par la Lybie et l'Algérie, à l'est par le Tchad, au sud par la commune de Dirkou et à l'Ouest par les communes d'Iferouane et Timia. Cette commune, constituée de 3 villages administratifs (Chirfa, Siguédine et Yabba) est la plus vaste du département de Bilma, mais aussi la moins peuplée (936 hbt^s selon le recensement 2001). Le chef-lieu de commune est Chirfa. Le Paysage est constitué de cuvettes, d'oasis et de plateaux montagneux. La population est essentiellement composée de toubous. Les activités principales sont la phoenéculture, l'élevage, le jardinage, l'exploitation du sel de cuisine et dans une moindre mesure l'artisanat. Les productions de la commune sont constituées de dattes, d'animaux (petits et gros ruminants) et de sel.

Quelle est la particularité de votre commune par rapport aux autres communes du Niger ?

La véritable particularité de notre commune est l'isolement et l'éloignement par rapport à tout le reste du pays y compris notre chef lieu du Département. En effet, dans le Djado, tout se pose en termes de distance. Pour vous donner une idée, notre commune est à 350 km du chef lieu de département (Bilma), à 1000 km du chef-lieu de région (Agadez), à plus de 2000 km de Niamey. Il n'y a pas de marché dans la commune. C'est aussi une zone qui a connu une grande instabilité (c'était la base des FARS : Forces Armées Révolutionnaires du Sahara). Des problèmes de mines se posent également ici surtout dans la bande nord-est. Plusieurs accidents sont survenus. Le dernier en date a fait une vingtaine de morts en 2011. La présence de mines fait que certaines de nos routes ne sont plus accessibles de même que certains sites touristiques situés dans les plateaux ne sont plus visités. Une autre particularité de la commune est qu'elle constitue une zone difficile à contrôler. Tout passe par là (flux de migrants, armes, terroristes...). De manière générale, il y'a la psychose de l'insécurité qui plane sur la commune. C'est une zone stratégique pour l'Etat sur le plan sécuritaire. L'armée y est présente à travers quatre postes de sécurité. C'est le lieu pour moi de féliciter les forces de défense et de sécurité qui oeuvrent sans relâche pour assurer notre sécurité.

La position géographique de votre commune, constitue elle un avantage ou un inconvénient pour vous ?

On peut dire les deux à la fois car le Niger s'ouvre aux trois pays que sont la Lybie, l'Algérie et le Tchad à partir du Djado. La commune se ravitaillait en produits de première nécessité à partir de la Lybie à des prix très abordables. C'est un véritable carrefour et cela développait les échanges et occasionne la création des petites activités économiques. Cette position est aussi un inconvénient car la commune est très loin des centres de décision notamment la capitale, le chef lieu de la région et celui du Département et cela constitue une charge pour la commune. Son enclavement justifie aussi le faible intérêt que lui manifestent les partenaires au développement.



D'où provient l'essentiel de vos ressources ? A combien s'évalue votre budget 2013 ?

L'essentiel de nos ressources provient de la mobilisation des taxes au niveau des gares routières, de l'élevage (la transhumance des animaux). Il y'a également la taxe de voirie (769 imposables) et les redevances minières. Ces dernières constituent 45 à 50 % de nos ressources. En 2013, notre budget s'estimait à 91 Millions de FCFA.

Qu'en est-il de l'appui de l'Etat ? Des PTF ?

L'Etat finance des infrastructures scolaires et sanitaires et assure leur équipement. Il intervient aussi sur les questions de sécurité. Du côté des partenaires techniques et financiers, il y'a eu quelques interventions ces dernières années à travers : le Pnud (projet consolidation de la paix) Karkara (Instrument De Stabilité 1 de l'UE), la banque mondiale (PAC 2 : environnement /irrigation), HED TAMAT (culture de la paix, formation des jeunes), HACP (soutien aux retournés de Lybie) qui nous apportent un appui conséquent.

Quelles sont les relations que vous entretenez avec les autres acteurs (les communes de la région et les autorités centrales et régionales).

Avec les autres communes, nous sommes dans une logique de partenariat. Nous faisons face aux mêmes problèmes. Nous travaillons en complémentarité avec les représentants de l'Etat. Avec ces derniers, nous avons parfois quelques problèmes au niveau de l'interprétation des textes, quelques conflits de compétences. Il faut former les acteurs pour que chacun reste dans les limites de ses responsabilités. Il est également important de faire en sorte que les textes soient connus.

Quels genres d'appuis attendez-vous de la part de l'Etat et des partenaires compte tenu de la spécificité de votre commune ?

Quand vous parcourez notre PDC, le problème principal qui se pose a trait à l'écoulement de ce que nous produisons et au ravitaillement de la population en produits de première nécessité. Tout appui à la commune, doit aller prioritairement dans ce sens. Nous souhaitons également un appui dans le domaine de l'irrigation (modernisation de la culture de dattes, mise en exploitation de la marre Tessiba pour les productions maraichères...). Le déminage est également une priorité pour que les éleveurs puissent circuler sans risque sur certaines pistes car les (2/3) de la commune ne sont pas praticables par les éleveurs. Le tourisme doit reprendre et pour cela la sécurité doit être renforcée (l'Etat doit aller au-delà des 4 postes de sécurité existants). Le système de convoi devrait être revu, car le rythme actuel (une fois par semaine) nous limite dans nos déplacements.

CHERS PARTENAIRES

Ce numéro 29 de la lettre des partenaires est le dernier auquel je contribue en tant que secrétaire du cadre de concertation des PTF décentralisation et développement local, assurant l'édition de ce bulletin.

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre contribution inestimable et votre excellente collaboration dans le cadre de la réalisation de 8 numéros de la lettre des Partenaires (du n°22 au 29) couvrant la période de mars 2012 à décembre 2013, à travers les entretiens que vous avez bien voulu nous accorder et les nombreux articles que vous avez réalisés.

Grand merci aux membres du comité de rédaction de Partenaires qui ont, grâce à leurs commentaires et propositions pertinentes, largement contribué à améliorer le contenu des bulletins diffusés

Cette collaboration fut pour moi une expérience enrichissante.

Je souhaite à tous une bonne et heureuse année 2014 et plein succès au processus de décentralisation au Niger.

Réki Amadou Garba



Secrétariat Commun des PTF
décentralisation/développement local

S/C Ambassade de France
tél. : 20 72 24 31 / 32 / 33

Site web : www.ptfdecentralisationniger.org